

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIÉES

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE – LOT N°2 GIMBRETT

Procès-Verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 15/07/2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné à l'entretien des chemins d'exploitations par un reversement aux associations foncières des 4 villages
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 227
- Surface totale des terrains concernés : 331 ha 75 a 86 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 154
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 227 ha 26 a 14 ca

En conséquence, le maire constate que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune (les 2/3 des propriétaires représentant 151 personnes et les 2/3 de la surface 221,1724 hectares).

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

BERSTETT, le 5 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Claude LASTHAUS

